

# « Ensemble, nous pouvons le faire »

(Être en phase avec la « nouvelle réalité »)

Résultats de la consultation en ligne du FPD



Résultats de la consultation en ligne du FPD.....	1
Introduction.....	3
Expérience et profil des participants .....	5
A. Objectifs de développement durable.....	7
A.1. Travaux en cours sur les Objectifs de développement durable .....	7
A.2. Les conditions nécessaires pour atteindre les ODD .....	9
A.3. Rôle de l'Union européenne dans la promotion des ODD.....	12
B. Partenariats multi-parties prenantes .....	15
B.1. Quels acteurs s'engagent dans des partenariats et de quelle manière ? .....	15
B.2. Facteurs clés pour renforcer les partenariats multi-parties prenantes .....	17
B.3. Rôle de l'UE dans l'appui apporté aux partenariats multi-parties prenantes.....	19
C. Environnement favorable .....	21
C.1. Tendances actuelles et secteurs/compétences les plus affectés.....	21
C.2. Principaux obstacles pour les acteurs du développement .....	23
C.3. Rôle de l'UE dans la promotion d'un environnement favorable.....	26
Conclusions et recommandations.....	30
Soutenir les ODD par le biais d'une approche axée sur les résultats .....	31
Promouvoir les PMPP par le biais d'une approche reposant sur les acteurs .....	32
Créer un environnement favorable par le biais d'une approche fondée sur les politiques .....	33
Rôle des délégations de l'UE .....	34

## Introduction

Ce document présente les résultats d'une enquête menée par l'équipe d'assistance technique du Forum Politique pour le Développement (FPD) auprès de ses membres et de ses réseaux. Son titre, extrait d'un des nombreux commentaires formulés par les participants, cherche à refléter l'état d'esprit collectif pouvant être déduit de la plupart des réponses. En effet, bien que la consultation ait été menée en pleine crise de la COVID-19 – ou, précisément, en raison de cette crise – les participants ont dans leur majorité souligné l'importance des actions menées dans le cadre de la politique de développement de l'Union européenne concernant les trois principaux domaines couverts par l'enquête, à savoir les Objectifs de développement durable (ODD), les partenariats multi-parties prenantes (PMPP) et l'environnement favorable (EF).

Si les effets sociaux, économiques et politiques de la crise sanitaire n'étaient sans doute pas prévisibles, ils ne peuvent, en revanche, être considérés comme inattendus. Au contraire, la hausse des inégalités, les processus de décision centralisés, la restriction excessive des libertés individuelles ou encore la charge disproportionnée pesant sur les femmes et les jeunes filles sont des tendances observées depuis longtemps et qui se sont vus exacerbées par la crise. Cela rend les trois domaines abordés dans le présent document encore plus pertinents et urgents, d'autant que le système de développement de l'Union européenne est actuellement en pleine programmation de son soutien pour les sept prochaines années.

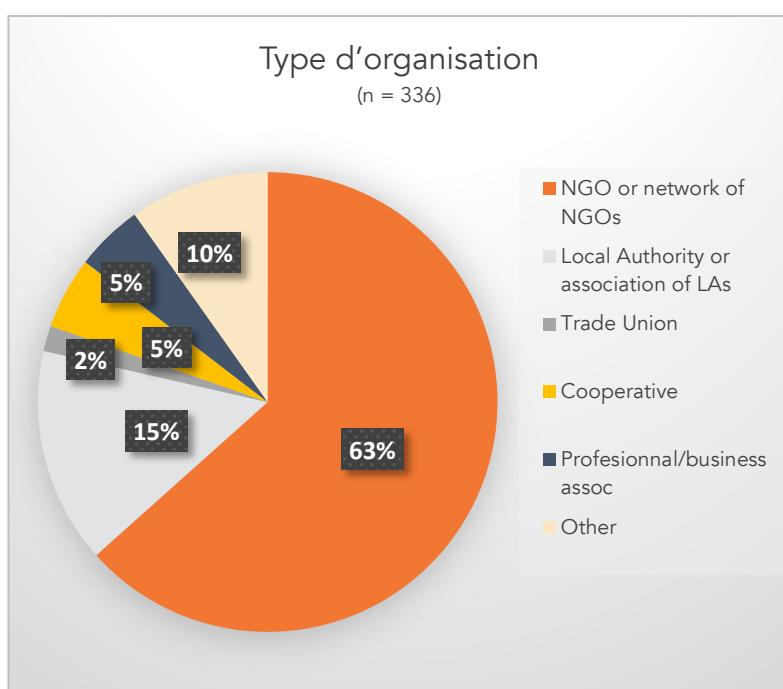
Dans ce contexte, les informations recueillies par l'enquête revêtent une importance particulière étant donné qu'elles proviennent des acteurs du développement (organisations de la société civile, autorités locales et associations d'autorités locales, syndicats, coopératives, associations d'entreprises, etc.) habituellement classés dans la catégorie générique des acteurs « non étatiques ». Cependant, malgré la diversité de leurs expériences et mandats, les membres du FPD ont progressivement élaboré une vision commune de la manière dont les processus de développement devraient se dérouler pour être efficaces, durables et inclusifs ; une vision qui demeure articulée autour d'un ensemble commun d'objectifs (ODD), un moyen de mise en œuvre privilégié (PMPP) et un ensemble de conditions préalables qui, dans de nombreux cas, pourraient être considérées comme des fins en soi (EF).

L'un des enseignements les plus intéressants que l'on peut tirer des recommandations formulées par les participants à cette enquête est sans doute que ces trois domaines de travail sont très étroitement liés, mais peuvent être abordés à l'aide de diverses approches complémentaires. Alors que les **Objectifs de développement durable** se prêtent à l'adoption d'une approche axée sur les résultats et centrée sur des cibles et des indicateurs clairs, les **partenariats multi-parties prenantes** reposent sur des acteurs et nécessitent à la fois un renforcement des capacités et un dialogue afin de susciter le type de confiance et de compréhension mutuelle constituant la pierre angulaire de toute coopération efficace. Tout cela doit cependant se faire dans des **environnements favorables** qui permettent aux acteurs du développement de passer de leur rôle traditionnel de partenaires pour la mise en œuvre à celui de participants actifs aux processus de prise de décisions. Ce dernier aspect est généralement le point de jonction entre la pratique et la politique, pour lequel les participants

à l'enquête demandent à l'UE d'adopter une approche moins diplomatique et des actions positives plus fortes, tant sur la scène internationale que dans chacun des pays dans lesquels elle opère. Cela devient particulièrement pertinent dans la transition actuelle vers une orientation plus géographique de la plupart des fonds de développement de l'Union européenne et explique pourquoi les recommandations finales s'adressent spécifiquement aux délégations de l'UE.

## Expérience et profil des participants

Le Forum Politique pour le Développement (FPD), espace de dialogue sur la politique de développement de l'UE mis en place par la Commission européenne et regroupant diverses parties prenantes, compte parmi ses membres **75 organisations de la société civile (OSC) et associations d'autorités locales (AAL)** qui représentent des milliers d'acteurs du développement issus notamment de communautés marginalisées. Le FPD réalise actuellement un exercice de capitalisation pour comprendre les principaux messages du dialogue mené ces dernières années entre les membres du forum. Cette analyse vise à comprendre comment la coopération au développement, et plus particulièrement le travail effectué pour appuyer la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD), est perçue par les membres du FPD et dans quelle mesure elle a été affectée par la crise de la COVID-19. Sans une meilleure compréhension de ce que les partenaires du développement vivent sur le terrain, le soutien politique, social et économique adéquat ne pourra être mis en place.

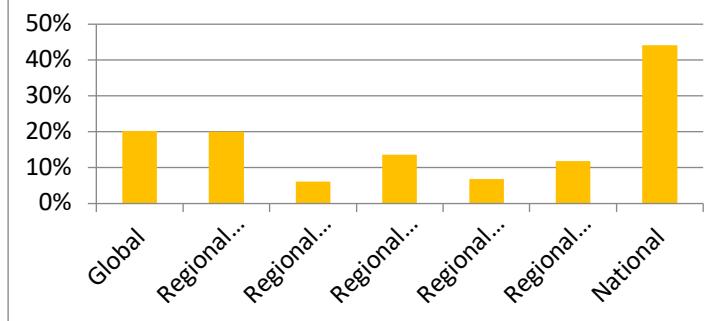


répondu à l'enquête, environ 28 % sont originaires d'Europe, 21 % d'Afrique, 17 % de pays voisins de l'UE, 14 % de réseaux mondiaux, 10 % d'Amérique latine et 10 % d'Asie et du Pacifique. Le présent document est un résumé des réponses recueillies concernant chacun des trois domaines couverts et complète le travail de synthèse déjà effectué avec les réponses aux questions sur la COVID-19.

Dans le cadre de ce travail visant à tirer parti du dialogue en cours, le FPD a organisé une **consultation** auprès de réseaux des membres en vue de recueillir des informations sur : 1. les ODD ; 2. l'environnement favorable ; et 3. les partenariats multi-parties prenantes et la situation actuelle liée au coronavirus. Le questionnaire conçu par SurveyMonkey a été envoyé via des bulletins d'information, des e-mails et des médias sociaux entre le 16 avril et le 18 mai 2020. Sur plus de 360 personnes ayant

Bien que les participants n'aient pas tous répondu à l'ensemble des questions, la répartition des profils montre qu'une majorité d'organisations non gouvernementales (ONG) ont répondu à l'enquête. Les participants ont décrit leur champ d'action comme étant situé principalement au niveau national (44 %), 20 % étant des acteurs internationaux et 20 % travaillant en Afrique. De nombreuses questions portant sur des difficultés et des recommandations spécifiques impliquent par conséquent une réponse au niveau national. Bien souvent, il a été souligné que la localisation des ODD n'est pas suffisamment répandue. Les personnes consultées ont donc insisté sur l'importance des infrastructures, des financements et des actions aux niveaux sous-national et local.

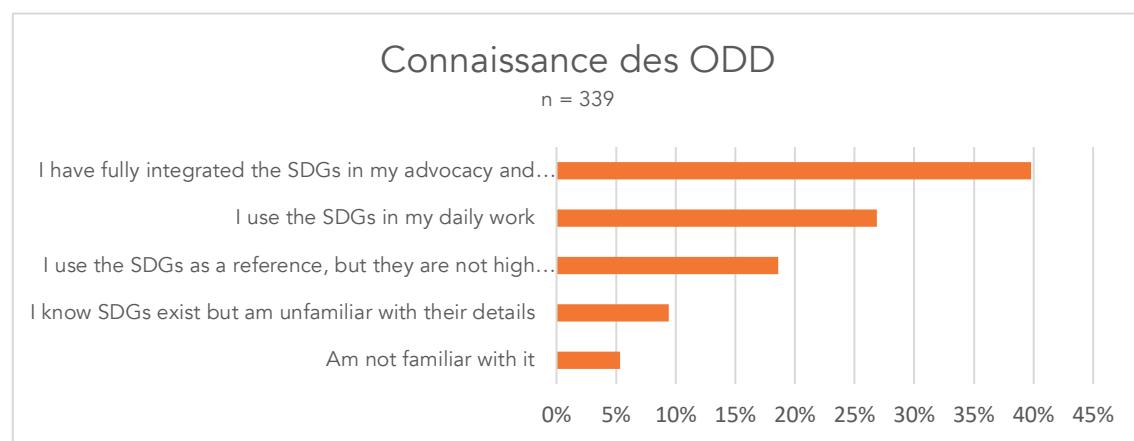
### Portée géographique (n = 340)



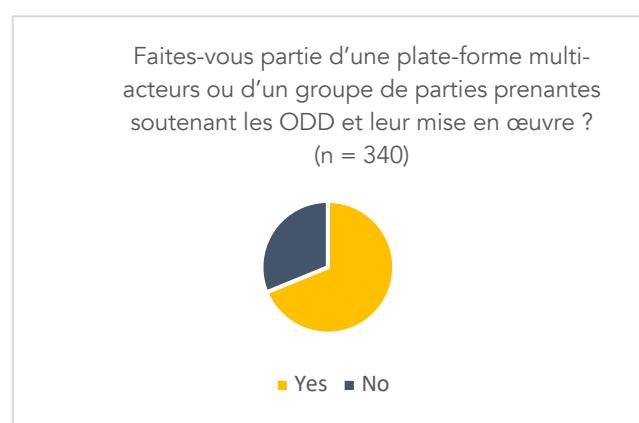
## A. Objectifs de développement durable

### A.1. Travaux en cours sur les Objectifs de développement durable

La première partie de la consultation comprenait des questions clés sur la manière dont les membres utilisent les ODD dans leurs propres actions, sur leur façon de travailler et de rendre compte des progrès réalisés par rapport aux ODD, des principaux problèmes auxquels ils sont confrontés et sur ce que l'UE pourrait faire pour les aider à les surmonter. Interrogées sur leur connaissance de l'Agenda 2030 et des ODD et leur utilisation, près de 40 % des personnes consultées ont déclaré avoir totalement intégré les ODD dans leur travail quotidien, 6 % seulement ayant indiqué ne pas être familiarisées avec les ODD.



Ce niveau élevé de connaissance des ODD est renforcé par le fait que plus de deux tiers des personnes consultées font partie d'une sorte de plate-forme ou de coalition multi-parties prenantes appuyant les ODD. En d'autres termes, les ODD semblent jouer leur rôle de structuration étant donné qu'ils sont pleinement intégrés par une majorité d'organisations, non seulement dans leur plaidoyer, mais également dans leur travail quotidien, et qu'ils

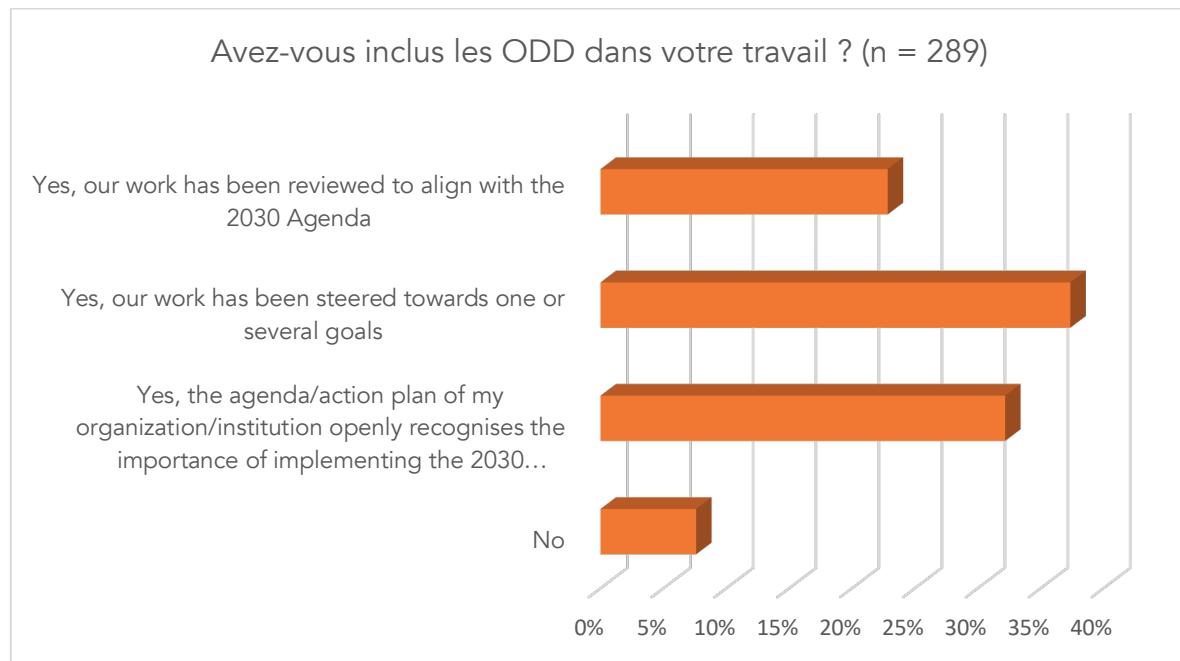


orientent les efforts collectifs entrepris par les plates-formes multi-acteurs malgré la diversité des mandats et des expériences de leurs membres. Cet aspect fera l'objet d'une analyse plus détaillée dans la partie consacrée aux partenariats multi-parties prenantes (PMPP), mais il est important de souligner que les ODD semblent avoir un pouvoir fédérateur considérable lorsqu'il s'agit de rassembler des acteurs très différents et d'organiser leurs échanges

dans un cadre de résultats commun, que ce soit par le biais de plates-formes existantes ou de nouvelles plates-formes.

Par ailleurs, la grande majorité des participants ont inclus les SDG dans leur travail, principalement en orientant leurs actions vers un ou plusieurs ODD spécifiques (37 %), mais aussi en revoyant leurs actions afin de mieux les aligner sur l'Agenda 2030 (23 %). Si, dans un

tiers des organisations/institutions couvertes par l'enquête (32 %), l'adoption du cadre des ODD n'est pas complète, leurs plans d'action et autres documents programmatiques reconnaissent ouvertement le cadre de l'Agenda 2030. Le pourcentage résiduel de membres n'ayant pas inclus les ODD dans leur travail (5 %) est identique au pourcentage de personnes qui affirment ne pas les connaître du tout, ce qui implique un niveau élevé d'acceptation étant donné que toutes les organisations/institutions ayant une connaissance relative de l'Agenda 2030 semblent l'avoir intégré (bien qu'à des degrés divers) dans leur propre agenda.



Interrogés spécifiquement sur le *niveau d'implication dans la communication à l'échelle nationale des progrès accomplis par rapport aux ODD* (n = 287), 24 % des participants ont indiqué qu'aucun mécanisme de consultation n'est en place où ils travaillent. Alors que 30 % des participants ont pris part à des consultations ad hoc, 8 % seulement estiment avoir fait partie intégrante du processus de notification, c'est-à-dire avoir participé à toutes les étapes du processus d'élaboration de rapports nationaux volontaires. Parmi les personnes consultées, 15 % ont pris part à un processus ou à un rapport parallèle, 13 % ont participé à une partie du processus de Rapport national volontaire (RNV) et 9 % déclarent avoir eu connaissance de consultations menées dans le cadre d'un processus de RNV, mais qu'elles n'y ont pas participé.

Lorsqu'on leur a demandé si un *mécanisme de coordination* est en place pour travailler avec d'autres partenaires, notamment le gouvernement national, 35 % des participants ont répondu qu'il n'y en a pas. 37% ont mentionné l'existence d'une stratégie de développement comme mécanisme d'engagement. 17%ont déclaré qu'il existe un coordinateur des ODD nommé au niveau national. 18% ont indiqué qu'un autre mécanisme est utilisé, tel que le Groupe majeur ONG au Forum politique de haut niveau, les grands groupes régionaux de femmes ou les mécanismes régionaux d'engagement de la société civile autour du processus

des Nations Unies relatif aux ODD, les partenariats bilatéraux, les plates-formes d'ONG, les bilans communs de pays des Nations Unies, les coalitions, les mémorandums d'entente, etc.

Toutefois, certains participants ont attiré l'attention sur les **difficultés inhérentes aux ODD** : « *le délai trop court pour les pays en développement ; la difficulté de mise en œuvre concrète des objectifs compte tenu de leur ampleur, notamment dans les situations où les données sont insuffisantes ; le manque d'orientations concernant les outils et les méthodologies, qui par ailleurs ne sont pas claires ou accessibles à ceux qui doivent mettre en œuvre les objectifs* » (Congrès des autorités locales de Moldavie). D'autres ont également souligné la nécessité de remplacer l'**actuel système de classification des pays** en fonction de leur revenu par un système reflétant plus précisément les besoins et les capacités d'un pays, demande qui va de pair avec l'amélioration des critères de l'aide publique au développement (APD) afin d'augmenter les ressources pour le financement du développement. « *En Amérique latine et dans les Caraïbes, près de 90 % des pays sont classés dans la catégorie des économies à revenu intermédiaire. Cette grande diversité de capacités et de besoins parmi les pays à revenu intermédiaire est néanmoins rarement prise en compte par les pays donateurs et les agences multilatérales lorsqu'ils établissent leurs priorités pour l'attribution de l'APD. Pour une région à revenu intermédiaire comme l'Amérique latine et les Caraïbes, cela signifie que la part de l'APD est passée d'un taux déjà faible de 9 % en 1990 à un taux encore plus faible de 7 % en 2009, alors que l'Afrique et l'Asie reçoivent la part la plus importante (37 % et 30 % respectivement). Compte tenu de ce qui précède, l'UE pourrait contribuer à améliorer cette situation en : .... encourageant la révision des critères utilisés pour la classification des pays et le remplacement des critères actuellement utilisés, basés sur le revenu, par de nouveaux indicateurs plus adaptés. Ces nouveaux indicateurs devraient refléter les multiples facettes du développement et aboutir ainsi à des regroupements de pays moins hétérogènes sur le plan interne.* » (Coopératives des Amériques)

## A.2. Les conditions nécessaires pour atteindre les ODD

Concernant les besoins liés à la mise en œuvre des ODD (choix pondérés), les **ressources financières** sont considérées comme très importantes ou importantes par la plupart des participants à l'enquête (58 % estimant qu'elles sont très importantes, 33 % qu'elles sont importantes et 5 % qu'elles sont moyennement importantes), suivies de près par la **sensibilisation** de toutes les parties prenantes (très importante pour 54 %, importante pour 33 % et moyennement importante pour 8 %) et le **soutien des gouvernements nationaux** (très important pour 53 %, important pour 33 % et moyennement important pour 11 %). En effet, tous les membres ont mentionné ces préoccupations tout en soulignant que leur travail est limité ou affecté par le manque de ressources et la connaissance insuffisante de l'Agenda 2030 et de ses objectifs au sein de la population en général.

Comme on pouvait s'y attendre, les différents types d'acteurs sont confrontés à des difficultés différentes en ce qui concerne la réalisation des ODD. Les **coopératives**, par exemple, ont constaté qu'elles sont souvent ignorées en tant que partenaires du développement au niveau national, ce qui affecte leur capacité à contribuer positivement à l'Agenda 2030. Lorsqu'elles sont prises en compte, cela ne se fait pas toujours de manière formelle et cohérente, ce qui

se traduit en définitive par des effets négatifs en termes de responsabilité, certaines personnes consultées ayant souligné qu'elles ne savent pas réellement qui s'est engagé à faire quoi ni comment chaque acteur doit rendre compte de ses contributions. Surtout, il ressort de plusieurs commentaires que les coopératives exhortent l'UE à jouer un rôle d'intermédiaire ou de facilitateur pour rassembler les partenaires du développement au niveau national et favoriser un espace d'engagement plus structuré, fixer des cadres et des objectifs plus clairs et améliorer la transparence et la responsabilité.

Les autorités locales (AL) sont elles aussi confrontées à des problèmes de responsabilité, mais sous un angle différent. En effet, la plupart des membres consultés appartenant à ce groupe ont fortement insisté sur la nécessité de disposer de ressources financières au niveau local afin d'éviter le problème classique lié au fait que les autorités locales opèrent dans le cadre d'un processus de décentralisation non défini : elles sont tenues de rendre des comptes sans être tenues entièrement responsables de leurs actions au moyen de transferts appropriés ou de la capacité à percevoir des impôts. Les AL et les AAL ont aussi souligné de manière systématique le manque de sensibilisation aux ODD au sein de la population, difficulté rencontrée également au niveau du gouvernement central. Des membres ont constaté un fossé entre les générations, certains dirigeants « plus âgés » étant moins sensibilisés au programme de développement actuel, tandis que d'autres demandent un appui de la part de l'UE pour clarifier et simplifier les explications au sujet des ODD. Allant plus loin, un membre suggère de « *plaider pour que les jeunes, qui ont une bonne connaissance des ODD et de leur importance à l'échelle mondiale, participent au processus de prise de décisions, en particulier au niveau des petites communautés comme les autorités locales* » (municipalité de Ras el Metn, Liban). Dans d'autres cas, l'UE pourrait « *aider à imposer une politique au niveau national qui garantisse un mécanisme de financement aux UGL [unités de gouvernement local] dont le travail est aligné sur la mise en œuvre des ODD* » (municipalité de Ramallah) ou « *pourrait également contribuer au renforcement des initiatives des gouvernements locaux, lesquels manquent de moyens, de compétences techniques, alors qu'ils font face à des défis considérables* » (Commune de Fort Dauphin).

Le soutien des gouvernements nationaux est extrêmement important mais fait défaut dans de nombreux pays, et ce pour différentes raisons : un manque de volonté politique, un manque de sensibilisation ou encore de méthodes de mise en œuvre claires (affectées par les capacités et les ressources). À cet égard, un membre estime que l'UE pourrait apporter son soutien en « *sensibilisant les gouvernements locaux nouvellement élus et en adoptant une approche plus cohérente entre les gouvernements nationaux et locaux, ainsi que les groupes de la société civile, au lieu d'un mode de fonctionnement cloisonné* » (Association des autorités locales de Trinidad et Tobago).

Quant aux ONG, elles ont également systématiquement constaté que les ressources limitées sont une difficulté (largement exacerbée par la crise sanitaire actuelle, comme le montre la note d'accompagnement sur les impacts de la COVID-19). Certaines des personnes consultées ont précisé les raisons de cette insuffisance : « Selon nous, quatre obstacles majeurs empêchent les pays partenaires de réaliser les ODD : 1. le manque de ressources publiques dû à des flux financiers illicites comme l'évasion fiscale de personnes fortunées et de sociétés transnationales (grandes entreprises opérant dans plusieurs pays) ; 2. les

*conditions liées aux prêts octroyés par les institutions financières internationales, qui limitent les dépenses dans les services publics, rendant ainsi inévitable leur ouverture aux capitaux privés et à la privatisation ; 3. le manque de volonté politique des créanciers privés et publics d'annuler la dette ; 4. les accords sur le commerce et les investissements qui réduisent considérablement la marge de manœuvre politique et fiscale des pays partenaires concernant le respect des droits de l'homme et la réalisation des ODD. » (ActionAid International)*

Les ONG consultées ont également appelé à accroître la sensibilisation aux ODD auprès de la population en général, des gouvernements, des institutions de l'UE et des États membres. L'engagement en faveur des objectifs doit être fort et respecté par les dirigeants responsables des domaines politiques de l'UE ayant une incidence sur le développement. Cet aspect est fortement lié à la cohérence des politiques, mais la responsabilité et l'obligation de rendre compte de la mise en œuvre des ODD sont également liées à un manque de sensibilisation aux objectifs.

Parmi les autres difficultés majeures mentionnées par les participants à l'enquête figure l'absence d'**objectifs et indicateurs clairs** (très importants pour 49 % des participants, importants pour 38 % et moyennement importants pour 13 %), ainsi que de **données** disponibles, accessibles et à jour (très importantes pour 48 %, importantes pour 40 % et moyennement importantes pour 8 %), qui sont deux problèmes distincts mais clairement liés. La clarté des objectifs et des indicateurs implique qu'il existe une voie à suivre destinée à être mesurée et utilisée pour améliorer la mise en œuvre et pour établir des mécanismes de responsabilité. Mais quel que soit le niveau de détail du plan, sans données précises et accessibles, ces objectifs et indicateurs ne peuvent être suivis. Cela est également lié à la nécessité de développer des **capacités améliorées** (très importantes pour 47 % des participants, importantes pour 40 % et moyennement importantes pour 10 %) pour faire face à la complexité des situations et répondre aux besoins de coopération à plusieurs niveaux, raison pour laquelle les autorités locales demandent en particulier que les capacités des gouvernements locaux soient renforcées pour leur permettre de comprendre les ODD, de les intégrer dans la planification locale et de collecter des données destinées au contrôle et au suivi. Les ONG demandent elles aussi à l'UE de contribuer au renforcement des capacités des autorités locales. Ce besoin de coopération multisectorielle est expliqué en détail dans la partie consacrée aux partenariats multi-parties prenantes, mais il est intéressant de noter que le renforcement des capacités des partenaires du développement est considéré comme essentiel par les partenaires de différents secteurs. La dépendance à l'égard de la coopération entre les autorités locales et la société civile est évidente. Certains participants ont même cité le programme thématique OSC-AL comme étant un appui important pour la coopération sur le terrain : « *Nos membres ont indiqué que la structure du programme actuel entre les OSC et les AL contribue déjà dans une large mesure à la création de PMPP.* » (Coopératives Europe)

Un autre aspect fondamental qu'il convient d'améliorer pour garantir une mise en œuvre des ODD plus efficace concerne la **coordination entre les différents niveaux de gouvernement** (très importante pour 47 % des participants, importante pour 39 % et moyennement importantes pour 11 %) pour éviter le diagnostic suivant : « *Manque de coordination et donc mise en œuvre peu efficace de l'Agenda 2030* » (Fédération des Entreprises du Congo, RDC).

Une autre participante s'est penchée sur les causes profondes du problème dans son pays, soulignant à quel point le manque de ressources financières est lié à des défaillances en matière de coordination combinées à des mesures politiques dissuasives : « *Les principales difficultés concernant la mise en œuvre des ODD au Nigeria concernent les ressources financières et la coordination entre les différents acteurs. Les gouvernements locaux ne font pas assez pour lever des fonds au niveau interne afin de mettre en œuvre les objectifs, car ils dépendent des financements du gouvernement fédéral qui ne sont jamais suffisants étant donné que la principale source de financement du pays est le pétrole.* » (Programme environnemental des femmes)

Les **réformes juridiques et institutionnelles** visant à renforcer les pouvoirs des niveaux de gouvernement concernés sont également considérées comme importantes ou très importantes par 41 % des personnes consultées, tandis que 12 % seulement estiment qu'elles sont moyennement importantes. « Le principal obstacle à la mise en œuvre des ODD est la faiblesse des cadres juridiques et politiques dans lesquels opèrent les gouvernements locaux, suivi du manque de capacités, de données et de coordination. » (CGLU-ASPAC). Plusieurs participants ont formulé des commentaires sur la nécessité de réformes politiques, de la mise en application des politiques adoptées, ainsi que de l'élaboration de politiques fortes, de leur mise en œuvre et de leur suivi. Dans de nombreux cas, le cadre réglementaire pour la mise en œuvre des ODD doit être renforcé. La nécessité de doter l'action d'un solide fondement juridique sert également de protection contre les changements de tendances politiques, comme l'ont illustré quelques participants originaires d'Amérique latine, qui ont souligné à quel point les changements politiques (ou les gouvernements de transition) peuvent remettre en question les engagements pris par le passé. C'est pour cette raison qu'un **mandat clair** pour la mise en œuvre des ODD (très important pour 43 % des participants, important pour 38 % et moyennement important pour 13 %) est considéré comme étant un peu plus important que le **travail avec d'autres parties prenantes** (très important pour 40 %, important pour 39 % et moyennement important pour 17 %). Ces deux facteurs sont classés en dernière position mais restent néanmoins essentiels, comme le montrent la grande importance accordée par les participants aux espaces multi-acteurs ainsi que leurs recommandations pour améliorer l'efficacité du soutien de l'UE, présentées dans la section suivante.

### A.3. Rôle de l'Union européenne dans la promotion des ODD

Compte tenu de la possibilité offerte aux participants à l'enquête de sélectionner des recommandations à adresser à l'UE, les deux recommandations arrivant, de loin, en tête de liste sont : 1. **Consacrer plus de financements à la localisation des ODD** pour tous les acteurs ; et 2. **Mettre en place, dans les pays partenaires, des groupes de travail multi-acteurs** impliquant les OSC et les AL. Environ deux tiers des participants (n = 319, et seulement 3 réponses possibles) ont sélectionné ces deux réponses. Le tiers restant a choisi au moins l'une des trois options suivantes :

- Créer au Parlement européen un intergroupe en charge des ODD qui impliquerait les autorités locales et les organisations de la société civile.
- Assurer une plus grande cohérence entre les politiques extérieures et intérieures de l'UE.
- Évaluer les implications politiques de la mise en œuvre des ODD dans les pays partenaires pour mieux les intégrer dans les programmes et projets de coopération.
- Accroître la transparence dans l'élaboration des cadres de financement nationaux intégrés au niveau national.

La question ouverte suivante a permis aux participants de formuler des recommandations plus détaillées, dont quelques-unes sont présentées ci-dessous. Elles sont laissées sous forme de citations pour refléter au mieux les réponses, mais les commentaires font référence à d'autres aspects de l'enquête, montrant ainsi leur degré d'interrelation : l'appui à l'Agenda 2030 et aux **ODD en tant que cadre** pour les activités de développement, la **nécessité d'un environnement favorable** et la force de l'**Union européenne en tant que soutien et facilitateur des partenariats multi-parties prenantes**, le tout formulé dans le cadre d'un appel clair en faveur de la **cohérence des politiques**.

1. « Veiller à ce que la politique de développement de l'UE a) intègre les **principes de transparence, de responsabilité et de participation** dans sa propre programmation en impliquant les communautés concernées dans la mesure du possible et b) appuie les mesures prises dans les pays partenaires pour **renforcer la gestion des finances publiques** et la mobilisation des recettes nationales, et réduire les FFI [flux financiers internationaux] hors de leurs pays d'origine. Cette double approche est essentielle pour mobiliser et préserver les ressources nécessaires au financement de l'Agenda 2030. Ce dernier élément b) nécessitera une **cohérence** entre les politiques extérieures et intérieures de l'UE. En d'autres termes, l'UE doit prendre des mesures en son sein pour sévir contre les juridictions européennes qui favorisent la corruption transnationale, la fraude et l'évasion fiscales, et en prendre également dans les pays partenaires pour lutter contre ces phénomènes, par exemple en renforçant le soutien apporté aux organismes de surveillance, aux autorités de contrôle et aux services de renseignement financier, ainsi qu'aux OSC, afin de surveiller leur efficacité. » (Secrétariat de Transparency International)
2. « Il faut surtout suivre la **vision et les priorités nationales en matière de développement**, qui sont bien souvent assez différentes de celles promues par les organisations internationales. Par "national", on entend la société civile, les autorités locales et le gouvernement central. Il convient de garder à l'esprit que les priorités gouvernementales ne sont pas des priorités nationales, à moins que les trois parties mentionnées ne soient impliquées à parts égales. » (Congrès des autorités locales de Moldavie)
3. « L'UE doit disposer d'**instructions claires sur les modalités de travail avec les différentes parties prenantes**, à tous les niveaux et à toutes les étapes du processus d'élaboration des politiques. À cet égard, PLATFORMA appelle à : 1. Créer une stratégie européenne globale pour la mise en œuvre des ODD, avec des lignes directrices claires sur la cohérence des politiques au sein de l'Union européenne entre les différents niveaux de gouvernance, ainsi qu'avec les pays partenaires. 2. Travailler dans l'esprit de la gouvernance à plusieurs niveaux : reconnaître explicitement le rôle des gouvernements

locaux et régionaux en tant que décideurs politiques et leur donner une place à part entière. 3. Allouer des fonds et renforcer le soutien consacré à la localisation des ODD et à l'apprentissage entre pairs aux niveaux européen et international, y compris en ce qui concerne le renforcement des capacités et l'assistance technique aux GLR [gouvernements locaux et régionaux] dans les pays partenaires, afin de stimuler la mise en œuvre des ODD. » (PLATFORMA)

4. « La politique de développement de l'UE peut contribuer [à la mise en œuvre des ODD] et s'attaquer notamment au problème du rétrécissement du champ d'action des OSC dans mon pays **en encourageant la création d'un environnement favorable, en soutenant les PMPP et en exerçant des pressions politiques** pour améliorer la situation des droits de l'homme. » (Réseau de recherche Asie-Pacifique)
5. « L'UE devrait allouer, par le biais d'un appel à propositions, une **aide financière aux réseaux nationaux** qui travaillent efficacement à la réalisation des objectifs afin que le gouvernement respecte davantage ses engagements en faveur de l'agenda des ODD. » (Coalition albanaise pour l'éducation)
6. « Nous constatons, d'après nos expériences, que les États n'ont pas clairement défini et intégré leur stratégie de mise en œuvre de l'Agenda 2030. De même, les institutions nationales, régionales et internationales n'ont pas strictement confirmé dans la pratique leur volonté d'ancrer des paradigmes participatifs dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030, en particulier avec la société civile. La politique de développement de l'UE peut contribuer à améliorer la situation en mettant en place, dans les pays partenaires, des groupes de travail multi-parties prenantes impliquant les autorités locales et les organisations de la société civile et en consolidant son appui au développement d'un rôle stratégique pour les OSC. » (Environnement et Développement dans le Tiers-monde - ENDA T-M)

## B. Partenariats multi-parties prenantes

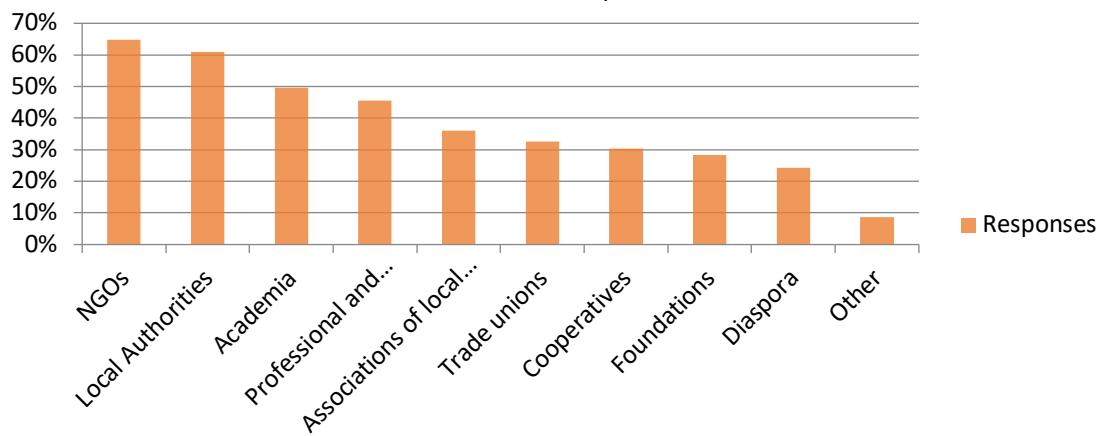
### B.1. Quels acteurs s'engagent dans des partenariats et de quelle manière ?

Les partenariats multi-parties prenantes qui mobilisent et partagent des connaissances, des compétences, des technologies et des ressources financières sont considérés comme essentiels pour la réalisation des Objectifs de développement durable et le renforcement du partenariat mondial pour le développement durable (ODD n° 17, cible 16). En tant que concept flexible et ouvert<sup>1</sup>, les PMPP sont définis par leurs objectifs plutôt que par leur composition, c'est pourquoi ils jouent désormais un rôle clé dans la réalisation des ODD. Mais, en définitive, ce sont les partenaires qui définissent la nature des partenariats. Par conséquent, les participants à l'enquête ont été interrogés sur le type de partenariat qu'ils considèrent comme essentiel pour accélérer l'action en faveur des ODD. À cet égard, ils estiment que les partenariats les plus importants sont ceux noués entre les OSC/AL et le gouvernement (74 %), suivis de près par les partenariats entre OSC (67 %). Viennent ensuite les partenariats public-privé (49 %) et le dialogue social entre le gouvernement, les syndicats et les associations professionnelles (47 %), les partenariats entre autorités locales étant considérés comme essentiels par un tiers des participants (32 %). Il est important de noter que, sur les 77 participants considérant les autorités locales comme essentielles pour faire progresser les ODD, seuls 21 sont des AL ou des AAL (moins d'un tiers), alors que 107 des 158 participants ayant cité les partenariats entre OSC (soit près des deux tiers) représentent eux-mêmes des OSC ou des réseaux d'OSC.

---

<sup>1</sup> C'est du moins de cette façon que les questions de l'enquête ont été formulées, afin de permettre aux participants de se livrer à une interprétation plus large.

Selon vous, quels acteurs devraient participer aux PMPP décrits dans l'ODD n° 17, mais NE SONT PAS suffisamment impliqués dans le dialogue sur la mise en œuvre des ODD dans votre pays ?



La polyvalence et l'ouverture des PMPP impliquent parfois que des acteurs importants sont exclus du partenariat pour la mise en œuvre des ODD dans un pays donné. Interrogés sur les types d'acteurs mis à l'écart, les participants ont cité en premier les ONG, les AL et les AAL, bien que dans une proportion relativement faible si l'on considère le profil des participants. Dans la lignée de la question précédente, sur les 141 participants estimant que les AL ne sont pas incluses comme elles le devraient, seuls 25 représentent des AL ou des AAL (moins d'un cinquième), tandis que 107 des 149 participants qui considèrent que les ONG sont écartées (plus des deux tiers) représentent eux-mêmes des ONG. Cela semble indiquer que le sentiment de ne pas être incluses comme elles le devraient est plus marqué parmi les OSC que parmi les AL. Mais ce qui est plus intéressant encore, dans une enquête où seuls 16 des 370 participants sont des associations de professionnels et d'entreprises, c'est le pourcentage élevé de participants (105) estimant que cette catégorie d'acteurs n'est pas suffisamment impliquée. De même, il ressort de l'enquête que le milieu universitaire est un autre type d'acteur perçu comme étant moins engagé qu'il devrait l'être, suivi des syndicats et des coopératives.

Comme l'a souligné un participant : « *Les PMPP présentent des risques et ces risques doivent être pris en compte dès la phase de conception : déséquilibres des pouvoirs entre les différents acteurs, capacité de certains à financer la recherche, les contenus et la communication ; compétences linguistiques ; temps libre pour s'impliquer contrairement aux femmes occupées à des tâches domestiques non rémunérées ; déséquilibre de représentation entre les sexes ; peur de s'exprimer devant d'autres acteurs (puissants). Une dépendance excessive vis-à-vis des PMPP sans tenir compte du contexte parfois intimidant serait une erreur majeure. Nous souhaitons que l'UE soutienne avec beaucoup plus de vigueur le dialogue social, qui va de pair avec l'équilibre entre les acteurs tripartites et les protections.* » (ActionAid)

## B.2. Facteurs clés pour renforcer les partenariats multi-parties prenantes

Invités à noter sur une échelle de 1 (pas importants) à 5 (très importants) les facteurs clés favorisant les partenariats avec plusieurs acteurs, les participants ont répondu que les aspects les plus importants sont l'**amélioration de la responsabilité et de la transparence à tous les niveaux** (moyenne pondérée de 4,55) et le **renforcement des capacités de la société civile et des autorités locales** (moyenne pondérée de 4,53). Ces réponses sont également reflétées dans les commentaires formulés aux questions ouvertes, où la responsabilité, la compréhension mutuelle et le respect de tous les partenaires (voir plus loin) ont été soulignés. Cependant, les participants reconnaissent également le manque de soutien, de confiance et de responsabilité du gouvernement national. Dans certains cas, le gouvernement interfère ou maintient les acteurs dans une situation de dépendance vis-à-vis des entités gouvernementales, situations qui peuvent être surmontées « *en soutenant les programmes qui aident les PMPP à se concentrer sur des approches innovantes pour traiter les problèmes de gouvernance et ouvertes à tous les acteurs de la société* » (réseau d'associations d'autorités locales). L'atténuation de la « *position dominante exercée par des partenaires dits plus puissants sur des partenaires plus petits* » passe par « *la compréhension mutuelle, le même niveau de capacité, des lignes directrices claires et des lois, afin de garantir le bon fonctionnement des PMPP* ». (Association des jeunes femmes chrétiennes d'Albanie)

Le **renforcement des capacités** occupe une place centrale dans les trois domaines couverts par l'enquête (Objectifs de développement durable, environnement favorable et partenariats multi-parties prenantes) et est un pilier essentiel au fonctionnement des environnements de travail, au développement de partenariats transparents et efficaces et à la mise en œuvre des actions pour atteindre les ODD. Le renforcement des capacités des autorités locales et des organisations de femmes a été particulièrement cité dans les réponses. Les signataires de conventions-cadres de partenariat ont souligné que l'UE s'appuie dans une large mesure sur ces partenariats pour renforcer les capacités organisationnelles. Par exemple, « *le partenariat entre l'ACI et l'UE, la convention-cadre de partenariat signée en 2016 par l'ACI et ses bureaux régionaux et mondiaux, a renforcé le secteur coopératif dans le développement international* ». (Alliance Coopérative Internationale, ACI)

Les réponses suivantes les plus fréquemment citées sont l'**engagement global plus fort de la part du gouvernement vis-à-vis de la réalisation des ODD** (moyenne pondérée de 4,44) et un **environnement favorable aux OSC et aux AL pour agir en tant qu'acteurs du développement** (moyenne pondérée de 4,43). En effet, l'environnement favorable est à la base du fonctionnement des partenariats, chaque acteur devant être en mesure de jouer son rôle de développement. Cet aspect est traité plus en détail dans la section suivante. Les partenariats ouverts reposant sur la confiance, la transparence et la responsabilité supposent une confiance dans les institutions et les processus. L'UE peut soutenir différents aspects de cet environnement, comme cela a été souligné dans un certain nombre de réponses : cadres réglementaires, politiques et économiques. Certains participants à l'enquête ont exhorté l'UE à établir des liens directs avec les OSC nationales au lieu de passer par de grandes OSC

internationales, afin de contrer les effets du rétrécissement du champ d'action de la société civile dus à des acteurs intermédiaires (SOS Podgorica).

D'autres participants d'Amérique latine ont souligné les difficultés liées à l'environnement politique, où les changements de gouvernement (et les gouvernements de transition) ont une influence sur la continuité des politiques et, par conséquent, des partenariats. Le changement politique fait référence à des changements d'alliances ou des inclusions, voire à une réorientation complète des politiques. *"En Bolivia hay un gobierno de transición y no se conoce las políticas públicas al respecto, aunque se menciona que la gestión continúa hasta que el nuevo gobierno que sea elegido en las siguientes elecciones (que por la emergencia sanitaria ha quedado postergado hasta nuevo anuncio)." (Unitas)*

Les réponses les plus fréquemment citées ont ensuite été la **reconnaissance mutuelle et le respect intégral des droits de l'homme et des libertés fondamentales** (moyenne pondérée de 4,40), le **renforcement de la confiance sociale et de la culture du dialogue entre les différentes parties prenantes** (moyenne pondérée de 4,32) et la **meilleure compréhension du rôle joué par les OSC et les AL dans le développement** (moyenne pondérée de 4,30). Ces trois aspects sont étroitement liés, comme l'explique l'un des participants à l'enquête : « *La responsabilité et la transparence sont liées au respect et à la confiance, ainsi qu'à l'environnement permettant à chaque acteur de jouer son rôle. La transparence et la responsabilité mutuelles dépendent de la compréhension et du respect du rôle de chaque partenaire.* » (Comité de coopération pour le Cambodge - CCC)

La compréhension commune d'un partenariat donné basé sur des principes et un mécanisme structuré pour travailler collectivement, est considérée comme essentielle, comme l'a souligné un autre participant : « *Un partenariat multi-parties prenantes doit avoir un objectif commun incitant chacun à laisser de côté ses intérêts individuels pour travailler collectivement. Un processus clair d'identification de cet objectif commun doit être facilité avant qu'un partenariat multi-parties prenantes puisse être établi. Ce dernier ne peut fonctionner que s'il existe un certain niveau de confiance entre les partenaires.* » (PIANGO)

Afin de renforcer la confiance et la culture du dialogue, des recommandations plus spécifiques ont été formulées, notamment : maintenir des contacts réguliers avec les autres partenaires ; organiser des réunions en face à face lorsque cela est possible, les contacts personnels permettant d'accroître l'efficacité et favorisant le consensus ; favoriser un processus de prise de décisions inclusif et le consensus ; identifier un terrain d'entente et les synergies ; adopter un style de communication positif ; et traiter tous les partenaires de manière égale et avec respect (ENoP). Le respect mutuel, la communication régulière, la consultation et le retour d'information sont des éléments déterminants pour la réussite ou l'échec du partenariat multi-parties prenantes (Conseil des gouverneurs).

Le dernier facteur déterminant pour la réussite des partenariats concerne l'importance de l'engagement au niveau national sous la forme de **processus adéquats permettant aux OSC et aux AL de participer aux plans nationaux de développement** (moyenne pondérée de 4,24). À cet égard, l'importance de la reconnaissance des associations d'autorités locales en tant qu'acteurs stratégiques dans le dialogue et de leur implication dans le processus de programmation et de suivi a été soulignée, et les participants ont suggéré « *d'ouvrir des*

*lignes de programme thématique pour les deux partenaires stratégiques dans le processus de développement local, à savoir les OSC et les AL » (réseau d'associations d'autorités locales).*

### **B.3. Rôle de l'UE dans l'appui apporté aux partenariats multi-parties prenantes**

La majorité des personnes consultées estiment que l'UE est bien placée pour encourager les partenariats multilatéraux et intersectoriels, qu'elle peut soutenir par le biais d'un appui financier, technique et politique apporté soit aux PMPP existants, soit aux organisations et associations souhaitant développer leurs capacités pour participer à des PMPP. Un certain nombre de participants ont fait référence à deux programmes en cours axés sur le développement de partenariats multi-parties prenantes :

- Le rôle fédérateur du **Forum Politique pour le Développement** (FPD) a été souligné dans les réponses de certains participants : « *L'implication permanente dans des plates-formes regroupant divers acteurs, telles que le Forum Politique pour le Développement, est primordiale pour les organisations opérant à l'échelle internationale comme l'ENoP* » (European Network of Political Foundations, Réseau européen de fondations politiques). La nécessité du dialogue multi-parties prenantes aux niveaux mondial, régional et national a également été mise en exergue, au point d'encourager la création de forums politiques pour le développement à l'échelle nationale. De même, le caractère très sélectif du FPD a été souligné, se traduisant par une demande de soutien en faveur du dialogue des PMPP à divers niveaux, en dehors du FPD à proprement parler (voir Alliance pour le développement de l'Asie). « *En tant que réseau mondial, nous pensons que l'UE a un grand rôle à jouer à plusieurs niveaux, compte tenu de son influence politique. En nous focalisant sur nos membres dans toutes les régions, nous voulons attirer l'attention sur le document du FPD approuvé d'un commun accord relatif aux partenariats multi-parties prenantes inclusifs, car il demeure tout à fait pertinent jusqu'à présent.* » (ACI)
- Les **conventions-cadres de partenariat** (CCP) ont également été citées pour leur soutien organisationnel fondamental et leur rôle dans le renforcement des capacités, et comme moyen permettant d'établir des partenariats à la fois avec l'UE et entre les bénéficiaires. De par sa capacité à travailler dans toutes les régions et à mobiliser du soutien multilatéral et gouvernemental, l'UE peut **jouer un rôle moteur** à travers un **engagement visible** et en encourageant les PMPP. Les participants ont encouragé le travail et les synergies entre l'UE et d'autres instances internationales et régionales. Les instruments de financement, tels que l'IEDDH entre autres, contribuent à renforcer les PMPP par des actions qui soutiennent les capacités d'engagement et s'attaquent aux obstacles structurels dans le cadre de la mise en œuvre des ODD (voir Réseau de recherche Asie-Pacifique). L'accent a par ailleurs été mis sur le potentiel inexploité des **feuilles de route de la société civile**, qui doivent être utilisées plus largement et incluses dans les processus au niveau national (voir Coopératives).

Certaines des recommandations adressées à l'UE concernant les PMPP sont présentées ci-après :

1. « L'UE devrait fournir un appui pour faire avancer les actions suivantes : 1) **reconnaissance** du rôle des différents acteurs à tous les niveaux, 2) **renforcement des capacités** à l'aide de ressources humaines, financières et techniques adéquates, 3) **dialogue et consultation** pour permettre l'appropriation à différents niveaux et associer les parties prenantes aux stratégies, 4) **ouverture des processus de mise en œuvre** à toutes les parties prenantes, 5) **inclusion des parties prenantes dans les mécanismes de suivi et d'évaluation** des politiques et de la programmation de l'UE, 6) **institutionnalisation d'espaces** de dialogue multi-parties prenantes afin d'assurer la continuité du processus. » (Alliance Coopérative Internationale, ACI)
2. « Afin de créer et de maintenir des partenariats qui reflètent l'appropriation au niveau national, l'UE devrait veiller à ce que les instruments financiers impliquant le secteur privé exigent un dialogue avec les communautés concernées et leur consentement. Il a été suggéré que l'UE instaure des conditions de financement pour garantir que les gouvernements consultent et incluent les PMPP dans la mise en œuvre des ODD. » (Forus et société civile du Partenariat oriental).
3. "Siendo **facilitador**, acompañante, no privilegiando el diálogo con unos por encima de lo otros, manteniendo la imparcialidad y promoviendo la confianza, el respeto y los aportes de cada actor." (Confederación Colombiana de ONG)
4. « De même, le **dialogue social** est fondamental et doit être utilisé plus largement en tant que mécanisme pour renforcer l'engagement, l'inclusion et la responsabilité. Nous souhaitons que l'UE soutienne avec beaucoup plus de vigueur le dialogue social, qui va de pair avec l'équilibre entre les acteurs tripartites et les protections. » (ActionAid International)
5. « Renforcer l'**appropriation nationale et locale des projets de développement financés par les mécanismes mixtes de l'UE** est sans doute la chose la plus efficace que la coopération au développement de l'UE puisse faire pour renforcer les partenariats multi-parties prenantes dans les pays bénéficiaires de l'aide. Cela permettra de garantir que ces fonds serviront à atteindre les résultats de développement liés aux ODD et non à réaliser des bénéfices. » (Secrétariat de Transparency International)
6. « Les délégations de l'UE ont un grand rôle à jouer dans l'**ouverture d'espaces de consultation** avec les acteurs du développement concernés ; le renforcement des capacités liées aux ODD et à leurs objectifs et indicateurs, la mobilisation des gouvernements ou la négociation avec ces derniers afin de mettre en place des cadres permettant aux parties prenantes d'agir, la création de mesures incitatives ou l'identification des obstacles à l'action en faveur du développement durable, notamment en ce qui concerne l'inclusion sociale, le développement économique inclusif et les mesures de protection de l'environnement progressistes. » (Alliance Coopérative Internationale)

## C. Environnement favorable

### C.1. Tendances actuelles et secteurs/compétences les plus affectés

Les réponses données sur les tendances actuelles concernant l'environnement favorable à la société civile et/ou aux autorités locales sont relativement homogènes, une majorité de personnes consultées (38 %) estimant que la situation est demeurée inchangée et une proportion similaire déclarant qu'elle s'est soit améliorée, soit détériorée progressivement (27,13 %). Seule une minorité de participants (7,69 %) considèrent que la situation s'est fortement détériorée. Il s'agit essentiellement d'OSC d'envergure mondiale ou régionale ou opérant dans des pays comme le Cambodge, le Brésil, les Philippines, la Palestine et Gaza ou encore le Monténégro.

Bien que la plupart des participants à l'enquête considèrent que la situation est plus ou moins identique, il est important de souligner les différences de perception parmi les deux principaux groupes de membres du FPD, à savoir les ONG (57) et les AL (13), lorsqu'il s'agit de déterminer si la situation s'améliore ou se détériore. En effet, alors que 18 AL ont une perception positive de la situation contre seulement 2 qui en ont une perception négative<sup>2</sup>; 47 ONG font un constat plus sombre<sup>3</sup> contre 33 qui se montrent plus optimistes. Cette répartition est très révélatrice, car elle montre à quel point les caractéristiques d'un environnement favorable diffèrent d'un type d'acteur à l'autre, ce qui peut expliquer le fait qu'une majorité de coopératives et de syndicats considèrent que la situation s'est améliorée ou est restée inchangée alors que la plupart des personnes consultées représentant des associations de professionnels ou d'entreprises estiment que les choses se dégradent progressivement.

Ces différences sont logiquement accentuées lorsque les organisations opèrent dans des secteurs d'activité plus sensibles sur le plan politique, tels que la promotion et la défense des droits civils et politiques, une très large majorité des personnes consultées (64 %) estimant que ce sont les OSC qui sont les plus affectées par le phénomène du rétrécissement de l'espace qui leur est accordé. Elles sont suivies des organisations protégeant l'environnement des activités des industries extractives (35 %), des associations de médias et du journalisme d'investigation (33 %) et des OSC œuvrant en faveur de l'égalité des sexes, une triade intéressante qui met en exergue la manière dont trois dimensions (économique, politique et

---

<sup>2</sup> L'évaluation positive de l'environnement favorable aux AL provient de réseaux mondiaux et régionaux ayant un vaste champ d'action géographique, alors que les évaluations les plus négatives proviennent d'associations d'autorités locales opérant au niveau national, à savoir au Liban et en Tunisie, où les processus de décentralisation stagnent quelque peu.

<sup>3</sup> Les trois quarts des participants ayant une perception négative opèrent aux niveaux mondial et régional, tandis que ceux d'envergure nationale sont originaires de pays comme le Salvador, l'Égypte ou la Libye. À l'inverse, sur les 33 participants dont la perception est plus positive, la moitié opère au niveau régional ou mondial et l'autre dans des pays comme la Tunisie (2), l'Albanie, la Bolivie (2) ou la Turquie.

sociale) du pouvoir et des groupes d'intérêts privés exercent une pression sur les groupes qui protègent des valeurs communes ou des biens publics, tels que l'environnement, l'accès à l'information et l'égalité.

Il est intéressant de noter qu'un quart des participants à l'enquête considèrent que le champ d'action des syndicats et autres organisations œuvrant pour faire progresser les droits des travailleurs est de plus en plus restreint, mais que seuls deux de ces participants sont eux-mêmes des syndicats, quatre sont des coopératives et trois sont des associations de professionnels ou d'entreprises (sur un total de 64). Par conséquent, cela signifie qu'il y a un décalage entre les perceptions des organisations de la société civile spécialisées dans les questions du travail et celles des organisations actives dans d'autres domaines.

On observe la tendance inverse avec les trois types d'OSC qui comptabilisent le moins de réponses, à savoir les OSC promouvant/défendant les droits des populations autochtones (13 %), les OSC promouvant/défendant les droits à la santé sexuelle et reproductive (14 %) et les OSC promouvant/défendant les droits des personnes LGBTI (20 %), comme si la sensibilisation à la situation de ces groupes spécifiques restait circonscrite aux acteurs qui sont spécialisés, dans une certaine mesure, dans ces domaines. Cela concerne également la catégorie « autre » incluse dans le questionnaire, qui a été utilisée soit pour indiquer que toutes les options proposées sont pertinentes et dépendent du contexte national, soit pour ajouter d'autres catégories telles que « partis politiques démocratiques dans l'opposition », « organisations de propriétaires fonciers et de petits producteurs » ou « organisations de la diaspora ».

Il a été demandé aux participants de mentionner les compétences des autorités locales qui sont les plus affectées par le phénomène du rétrécissement de l'espace civique. Les réponses les plus fréquemment citées ont été l'Éducation (59 %), ainsi que la Santé et les Ressources humaines (47 %). Cependant, l'ordre des priorités change du point de vue des 51 participants représentant des autorités locales ou des associations d'autorités locales, pour lesquels les mesures les plus restrictives concernent l'Urbanisation (21), suivie de près par les Ressources humaines (20) et le Pouvoir de lever certains impôts (18), deux domaines qui semblent être directement liés étant donné que tous les participants ayant choisi le second domaine ont également choisi le premier. Cela montre que, contrairement aux perceptions des autres catégories de participants, les AL et les AAL semblent plus préoccupées par les aspects qui limitent leurs capacités à s'acquitter de leur mandat que par des compétences comme l'Éducation (13) ou la Santé (15), et ce malgré le fait que l'enquête ait eu lieu en pleine crise du coronavirus au moment où la plupart des gouvernements ont adopté des mesures de manière centralisée.

En ce qui concerne l'option « Autre », 43 participants ont mentionné de nombreux autres domaines dans lesquels le champ d'action des autorités locales est de plus en plus restreint ou plus limité qu'ils ne l'imaginaient, allant de la lutte contre la corruption aux droits de l'homme, en passant par l'environnement, la protection sociale et les services sociaux, la culture, la coopération au développement, la mobilité urbaine, les droits des femmes, les droits fonciers ou la gestion des ressources naturelles. Ces attentes très diverses mettent en évidence l'importance des autorités locales au-delà de la fourniture de services de proximité

aux citoyens, car, très souvent, elles sont également appelées à gérer des biens publics pour lesquels elles ne disposent pas de mandat clair ou de ressources adéquates.

## C.2. Principaux obstacles pour les acteurs du développement

Les perceptions évoquées ci-dessus deviennent beaucoup plus nuancées lorsqu'elles sont évaluées à la lumière des restrictions ou obstacles réels auxquels la société civile et les autorités locales sont confrontées dans leur travail quotidien. Les **obstacles aux sources de financement** constituent l'aspect le plus préoccupant pour la majorité des OSC, près de 50 % des personnes consultées le considérant comme « très important » et 27 % comme « important ». À cet égard, il est important de souligner l'effet négatif involontaire que peuvent avoir certaines mesures de l'UE, telles que les sanctions commerciales, sur la situation financière déjà difficile des OSC et des AL. Comme l'un des participants le souligne, « *il faudrait nettement accroître le soutien financier apporté à la société civile (notamment syndicats, journalistes, etc.) en tant qu'acteurs fondamentaux d'une démocratie participative et gardiens essentiels du contrat social entre le gouvernement et les citoyens* » (ActionAid). Ce point est particulièrement important dans la mesure où « *les élections entraînent des conflits et une polarisation si elles ne sont pas complétées par de solides mécanismes permettant aux autorités de consulter les OSC et de coopérer avec elles à tous les niveaux* », ce qui plaide en faveur du « *renforcement des instruments financiers qui ne nécessitent pas l'aval des gouvernements (p. ex. : Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme), qui s'avère crucial également* ». (Sociedad Potosina de Ecología -SOPE)

Dans le même ordre d'idées, un autre participant (Partners Albania for Change and Development) suggère d' « *appliquer les mécanismes de soutien existants, notamment les instruments financiers qui ne nécessitent pas l'aval des gouvernements* », tout en « *aidant les OSC à améliorer leurs propres mécanismes de gouvernance pour qu'elles agissent avec plus de transparence et rendent davantage compte de leurs actes, en encourageant une mise en œuvre adéquate et en contribuant à la mise en place d'un mécanisme de suivi à cet égard* ». Ce lien entre les capacités financières et les mécanismes de gouvernance des OSC semble très pertinent, car il fait référence à la légitimité perçue de ces organisations et pourrait par conséquent devenir un argument crucial pour contrer les préjugés et l'image négative que certains médias véhiculent au sujet de la société civile. D'ailleurs, un autre participant originaire du même pays (Fondation albanaise pour la résolution des conflits et le règlement des différends) considère que « *l'introduction et la mise en œuvre du modèle de subventions en cascade se sont avérées efficaces pour atteindre des organisations au niveau local* », car ce type de système permet aux donateurs d'avoir une portée beaucoup plus large tout en favorisant les mécanismes locaux de responsabilité verticale.

Un exemple de la Colombie illustre ce point, comme l'explique un participant : « *Se cuenta con una iniciativa de transparencia y rendición de cuentas de las OSC, así como con el Sistema de Acreditación de las OSC, ambos mecanismos que promueven el auto-control y permiten fortalecer la autonomía de las OSC, su oferta de valor y aumentar su legitimidad como actores del desarrollo. En la CCONG tenemos prácticas de diálogo político con el gobierno nacional, en torno a agendas de incidencia de las OSC, con lo cual se fortalece su rol político y de*

*incidencia en el desarrollo, esto debería poder escalarse a nivel territorial.”* (Confederación Colombiana de ONG)

Cette évolution vers l'autorégulation pourrait être considérée comme une stratégie parmi d'autres afin de surmonter les obstacles majeurs au fonctionnement normal des OSC et des autorités locales, qui ont ensuite été les plus fréquemment cités par les participants, à savoir les **cadres réglementaires restrictifs** (aspect très important pour 29 %, important pour 35 % et moyennement important pour 20 %) et les **procédures administratives excessives** (très important pour 25 %, important pour 40 % et moyennement important pour 20 %). Il va sans dire que ces deux obstacles sont étroitement liés et qu'ils peuvent engendrer à la fois des cercles vertueux et des cercles vicieux. Le cas du Kenya, évoqué par certains participants, a été présenté comme une expérience positive : « *le droit de réunion des citoyens est protégé par la Charte des droits de la Constitution kényane de 2010 et est visible à travers le droit de grève, la disposition permettant à des candidats indépendants de se présenter à des élections politiques, et les nombreux rassemblements politiques et manifestations pacifiques. Le droit de participer aux processus de gouvernance, de planification et de développement est protégé par la Constitution du pays comme l'un de ses principes fondamentaux, et des structures ont été mises en place au niveau national et au niveau des comtés pour concrétiser cette liberté.* » (Fairtrade) Cependant, dans ce contexte de cadre réglementaire globalement positif, « *la société civile a réussi à faire abandonner les amendements rétrogrades à la loi de 2013 sur les organisations d'utilité publique, qui auraient limité la capacité des OSC à se faire enregistrer et à exercer leurs activités en organisant des manifestations, en faisant pression sur les députés, en impliquant stratégiquement des organismes gouvernementaux et en menant des campagnes de sensibilisation auprès du public* » (Partenariat européen pour la démocratie). De même, « *les organisations de la société civile au Nigeria ont fait front commun et sont parvenues à faire annuler des projets de loi défavorables à la société civile que le gouvernement envisageait d'adopter. L'un d'entre eux était un projet de loi anti-médias sociaux qui aurait affaibli la presse et supprimé le droit à la liberté d'expression ou l'obligation pour le gouvernement de rendre des comptes. La mobilisation des OSC a permis de mettre un terme à ce projet de loi. Un autre projet qui visait à réglementer la société civile et à exiger des organisations qu'elles soumettent au gouvernement leurs propositions d'activités pour approbation a aussi été annulé grâce à leur mobilisation* ». (Programme environnemental des femmes)

En d'autres termes, la société civile doit rester sur ses gardes à tout moment et réagir à toute tentative de réduire sa marge de manœuvre, qui peut se manifester de différents côtés et sous diverses formes, bien que cela prenne souvent la forme de procédures administratives excessives. Celles-ci deviennent particulièrement pesantes lorsqu'elles sont liées aux sources de financement, comme l'a souligné un participant des Seychelles, où « *l'accès aux financements est extrêmement difficile. Les procédures sont interminables et ne sont pas toujours claires et pratiques* ». (Association des districts de Victoria, Seychelles)

Néanmoins, ce ne sont pas seulement les procédures nationales ou gouvernementales qui peuvent entraver l'action des OSC, mais aussi celles imposées par les donateurs : « *Dans les pays où des procédures spéciales sont appliquées, l'action de l'UE a été plus rapide et l'efficacité plus grande. C'est pourquoi dans les situations de crise où les procédures ne*

peuvent être suivies, l'UE devrait se montrer plus souple. » Dans le même ordre d'idées, un autre participant estime que « l'Union européenne devrait étudier les procédures documentaires et administratives qui accompagnent l'aide qu'elle apporte, en tenant compte des différences et du caractère confidentiel d'un pays à l'autre, en particulier dans les pays d'Afrique et du tiers-monde, qui ne peuvent satisfaire à toutes les procédures et restrictions imposées par l'Union européenne » (Athar for Development and Empowerment).

Cela étant, les procédures administratives ne sont pas négatives en soi, comme le souligne un participant (Association dominicaine des autorités des communautés locales) saluant « les nombreuses tentatives d'harmonisation des relations de travail ou des règlements des autorités locales pour leur donner plus d'autonomie pour la mise en œuvre l'agenda de l'UE et garantir un fonctionnement global efficace » et suggérant d'« apporter un soutien pour les consultations ainsi qu'une assistance technique » pour favoriser une réforme plus complète et une meilleure répartition des tâches entre le gouvernement central et les autorités locales. Un commentaire similaire a été formulé par un autre participant (Association des Conseils Locaux du Pendjab) qui estime que « l'UE peut apporter un appui pour amener les gouvernements nationaux, sous-nationaux et locaux à débattre et à définir le rôle et le domaine d'intervention de chacun, et pour soutenir ceux qui sont en première ligne pour défendre la démocratie locale ».

Tout cela est étroitement lié à l'obstacle suivant, à savoir la **recentralisation des pouvoirs (vs décentralisation)**, considérée comme une entrave importante par 34 % des personnes consultées et très importante par 26 %, suivie de près par les **réformes de décentralisation inefficaces** (aspect important pour 35 % des participants et très important pour 24 %). Un participant (réseau d'associations d'autorités locales) explique la dynamique à la base de ces deux processus : « Au niveau régional, nous constatons une tendance à la recentralisation, phénomène qui se poursuit. Les ressources financières des autorités locales sont encore plus limitées. Parallèlement, les subventions groupées renforcent la dépendance vis-à-vis du gouvernement central. Le dialogue structuré entre le gouvernement et les autorités locales est rare. Les gouvernements locaux sont largement exclus des consultations sur l'élargissement de l'UE dans les pays candidats. » Bien qu'elle concerne plus directement les autorités locales et les associations d'autorités locales, cette tendance affecte également les organisations de la société civile, qui sont généralement impliquées de manière ponctuelle et intermittente plutôt que par le biais d'une coopération soutenue. Un participant (Centre pour la recherche et l'élaboration des politiques) résume les conséquences de cette situation paradoxale de la manière suivante : « Le gouvernement est ouvert aux OSC mais ne tient pas compte de leurs contributions, ce qui montre que la société civile n'est pas un partenaire crédible. En outre, l'année dernière, il a remplacé le travail de développement effectué par les OSC par ses propres activités, ce qui a pour conséquence de réduire le champ d'action des OSC. »

Pour remédier à ce type de situation, « Caritas Europe a développé ce qu'elle appelle le *plaidoyer institutionnel*, qui favorise les relations stratégiques avec les gouvernements nationaux. Cela pourrait être un moyen efficace d'amener les gouvernements/autorités publiques à apprécier à leur juste valeur les OSC et leurs approches axées sur les solutions ». (Caritas Europe)

Dans la liste des obstacles auxquels sont confrontés les acteurs du développement figurent ensuite *la violation des droits de l'homme et la persécution des défenseurs des droits de l'homme* (30 % des participants considérant ces obstacles comme très importants et 30 % comme importants), suivies de *l'interprétation restrictive de la législation par le pouvoir judiciaire* (obstacle très important pour 18 % seulement des participants, mais important ou moyennement important pour respectivement 30 % et 25 % des participants) et de *la représentation négative de la société civile dans les médias détenus ou soutenus par l'État* (très important pour 23 % des participants et important pour 26 %). Cependant, aucun exemple illustrant ces obstacles n'a été donné par les participants dans les questions ouvertes. Il est par conséquent difficile de dire comment ils se traduisent dans la réalité. Il en va de même pour les deux derniers obstacles, avec, par ordre d'importance, *la fiscalité décourageante* et *le harcèlement de la part des forces de sécurité ou des mouvements pro-gouvernementaux*, qui sont considérés comme des obstacles importants par 28 % et 24 % des participants respectivement et comme très importants par 16 % et 20 % des participants respectivement. Il n'y a malheureusement pas d'indications supplémentaires sur la manière dont ces restrictions s'appliquent dans la pratique.

### C.3. Rôle de l'UE dans la promotion d'un environnement favorable

Les participants à l'enquête avaient la possibilité de choisir trois réponses au maximum parmi les propositions ci-dessous, dont une option leur permettant de formuler leurs propres recommandations, option qui a été utilisée par 3 % seulement des participants. Les résultats se présentent de la manière suivante :

Garantir l'instauration d'un dialogue structuré au niveau national avec les OSC et les AL/AAL	36,90 %
Appliquer les mécanismes existants (par exemple, contrôle de l'appui budgétaire par la société civile) avec plus de cohérence	28,78 %
Créer des espaces de dialogue politique entre les acteurs du développement (bailleurs de fonds, société civile, gouvernement, secteur privé)	26,20 %
Renforcer les instruments financiers qui ne nécessitent pas l'aval des gouvernements (par exemple, Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme)	23,62 %
Aider les OSC à améliorer leurs propres mécanismes de gouvernance pour qu'elles agissent avec plus de transparence et rendent davantage compte de leurs actes	22,51 %
Introduire des règles de conditionnalité dans ses mécanismes de coopération	18,45 %
Apporter une assistance technique pour améliorer le cadre réglementaire	18,08 %
Réintroduire dans le cadre financier pluriannuel 2021-2027 (IVDCI) les instruments financiers utilisés pour soutenir les autorités locales qui ne nécessitent pas l'aval des gouvernements (par exemple, programme thématique OSC/AL)	15,87 %

Renforcer les AL et leurs associations pour fournir des services de base au niveau local	15,50 %
Aider les gouvernements partenaires et les institutions démocratiques à reconnaître et à mieux comprendre le rôle et la légitimité de la société civile	15,50 %
Promouvoir et mettre à jour les feuilles de route de l'UE propres à chaque pays pour l'engagement aux côtés de la société civile	14,02 %
Revoir ses procédures (par exemple, critères d'éligibilité pour les organisations non enregistrées, garanties de confidentialité, transferts financiers, financements en cascade, etc.) en tenant compte des réalités auxquelles sont confrontées les OSC, les AL et les AAL sur le terrain	12,92 %
Aider les gouvernements partenaires et les institutions démocratiques à reconnaître et à mieux comprendre le rôle des autorités locales et de leurs associations	10,33 %
Imposer des sanctions économiques/commerciales	9,96 %
Accroître son soutien aux institutions nationales de promotion des droits de l'homme	7,38 %

Cependant, de nombreuses recommandations, présentées ci-dessous, ont été faites à la Commission européenne dans les autres questions ouvertes de l'enquête :

1. « *Un environnement favorable implique que la société civile dispose de l'espace nécessaire pour se développer, s'exprimer, participer à des consultations politiques, des manifestations et des campagnes. Cela signifie que les libertés fondamentales et les droits de l'homme doivent être respectés et que la sécurité doit être garantie à ceux qui ont besoin d'exprimer leurs opinions. Pour promouvoir un tel environnement, l'UE pourrait jouer un rôle plus politique dans la défense des libertés fondamentales et des droits de l'homme, non seulement en soutenant directement les OSC et leurs réseaux, mais aussi en étant un partenaire stratégique de la société civile lorsque l'espace civique est sous pression. À l'instar des mécanismes de participation de la société civile des Nations Unies (voir <https://www.wecf.org/global-roleprocesses/>), nous recommandons de veiller à ce que des espaces politiques soient ouverts aux groupes qui doivent avoir la possibilité d'exprimer eux-mêmes leurs préoccupations, tels que les personnes handicapées, les populations autochtones, les femmes, les LGBTQI, les jeunes, etc. Voir exemple de la région Asie-Pacifique. Ces espaces ne doivent pas être destinés à un seul représentant ou à des organisations représentatives, mais à tout un ensemble de personnes qui devraient organiser elles-mêmes la rotation et la coordination. Nous avons obtenu de bons résultats avec cette approche dans le cadre des processus régionaux liés aux ODD. »* (Réseau international Femmes pour un avenir commun - WECF)
2. « *Face à un espace médiatique polarisé autour des élections, la société civile géorgienne a réussi à faire adopter une mesure permettant aux abonnés à la télévision par câble de regarder l'ensemble des grandes chaînes pendant la période préélectorale, même si ces chaînes ne sont pas incluses dans l'offre de leur opérateur. La société civile hondurienne est parvenue à faire adopter une loi qui garantit un*

soutien financier aux défenseurs des droits de l'homme de la part du gouvernement et a fait pression pour la création de la Mission internationale d'appui contre la corruption et l'impunité (MACCIH). Au Guatemala, les mouvements de protestation qui ont eu lieu en 2015 contre les politiciens corrompus ont entraîné la démission du président et du vice-président et donné lieu à la création de plates-formes et de réseaux prônant une politique propre. Ces exemples sont tirés d'une publication à paraître du Partenariat européen pour la démocratie sur la fermeture de l'espace démocratique, qui révèle que si les donateurs, les responsables politiques et les militants doivent **réellement s'attaquer avec succès à la question de l'environnement favorable, il est nécessaire d'aller au-delà de l'espace civique et d'examiner d'autres domaines où l'espace est également fermé** (comme les règles du jeu équitables et l'utilisation du système judiciaire). Cela fait écho à plusieurs recherches universitaires récentes qui suggèrent qu'il est nécessaire de s'attaquer au problème de la fermeture de l'espace démocratique pour favoriser la mise en place d'un environnement favorable à la société civile. » (Partenariat européen pour la démocratie)

3. « L'essentiel est d'avoir beaucoup plus d'appui pour la société civile, les autorités locales et les associations de gouvernements locaux en tant que principaux acteurs et promoteurs du changement et du développement. Beaucoup moins de soutien aux États et aux gouvernements, qui sont rarement intéressés par les réformes, les changements et la démocratie. Beaucoup plus de soutien pour les projets ardus (investissements de capitaux) et les projets de plaidoyer et beaucoup moins pour les projets souples et les projets de renforcement des capacités, ces derniers n'apportant pas de résultats plus durables en l'absence de réformes. » (Congrès des autorités locales de Moldavie)
4. « **Appliquer les mécanismes existants** (par exemple, contrôle de l'appui budgétaire par la société civile) avec plus de cohérence : garantir l'instauration d'un dialogue structuré au niveau national avec les OSC ; apporter une assistance technique pour améliorer le cadre réglementaire ; aider les OSC à améliorer leurs propres mécanismes de gouvernance pour qu'elles agissent avec plus de transparence et rendent davantage compte de leurs actes ; renforcer les AL et leurs associations pour fournir des services de base au niveau local ; aider les gouvernements partenaires et les institutions démocratiques à reconnaître et à mieux comprendre le rôle et la légitimité de la société civile ; créer des espaces de dialogue politique entre les acteurs du développement (bailleurs de fonds, société civile, gouvernement, secteur privé) ; et promouvoir et mettre à jour les feuilles de route de l'UE propres à chaque pays pour l'engagement aux côtés de la société civile. » (Youth Vision)
5. « Prévoir des **modalités de financement plus souples** pour les bénéficiaires (potentiels) travaillant dans des environnements restreints // Soutenir le **renforcement des capacités** afin de mieux équiper les organisations dans les domaines qui s'avèrent essentiels pour contrer les menaces (sécurité physique et en ligne, accès à des conseils juridiques, collecte de fonds et communication) // Octroyer des fonds pour le **travail de plaidoyer** destiné à empêcher le rétrécissement du champ d'action de la société civile et à promouvoir un environnement qui lui est favorable // Mettre en place des **plates-formes de dialogue** et favoriser la coopération entre la société civile, les

*gouvernements et les entreprises pour créer ensemble un environnement favorable // Définir des priorités d'action dans les événements internationaux – inclure, dans les discussions internationales, l'importance d'un environnement favorable à la société civile // Appliquer les mécanismes existants tout en renforçant ceux qui peuvent imposer des restrictions voire des sanctions aux États (membres de l'UE) qui ne respectent pas les principes de la société civile // Appliquer les mécanismes existants tout en renforçant ceux qui peuvent imposer des restrictions voire des sanctions aux nouvelles formes de pouvoir par le biais des grandes entreprises technologiques // Lutter contre le discours populiste hostile à la société civile. » (Secrétariat de Transparency International)*

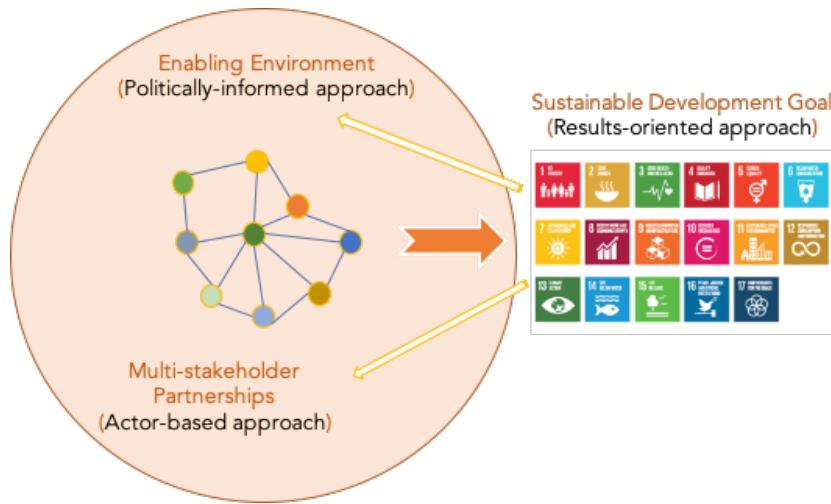
- 6.** « *Consulter les gouvernements locaux et régionaux implique de les considérer comme des partenaires du début à la fin du processus d'élaboration des politiques, au même titre qu'une autre autorité publique, et d'instaurer un dialogue politique constant à toutes les étapes, de la pré-programmation à la mise en œuvre. Nous recommandons à la Commission européenne de maintenir dans son nouveau mandat la plate-forme multi-parties prenantes appuyant les ODD et de faire le lien avec le Forum Politique pour le développement. » (PLATFORMA)*

## Conclusions et recommandations

Comme le montrent les réponses aux questions ouvertes, les attentes à l'égard de l'Union européenne sont grandes, son travail étant généralement considéré comme très important pour les trois aspects couverts par l'enquête. L'engagement de l'UE en faveur de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable, le soutien aux partenariats multi-parties prenantes et la promotion d'un environnement favorable aux acteurs du développement sont perçus comme étant particulièrement importants, compte tenu de la tendance mondiale au recul démocratique et au rétrécissement du champ d'action de la société civile, deux symptômes inquiétants qui se sont aggravés avec la crise causée par la pandémie de la COVID-19.

Généralement considérés comme un ensemble d'éléments indissociables, les ODD, l'EF et les PMPP sont assurément liés, car ils incarnent une nouvelle façon de concevoir la coopération au développement et le rôle des différents acteurs impliqués dans les processus de développement. Mais si l'UE veut comprendre comment ces acteurs relativement nouveaux interagissent, elle doit d'abord évaluer leurs besoins, comprendre ce qu'ils demandent et pourquoi ils le font, objectif pour lequel cette enquête a été menée auprès d'un large éventail de parties prenantes constitué d'organisations de la société civile, d'autorités locales et d'associations d'autorités locales, de coopératives, de syndicats et d'associations d'entreprises. La diversité de leurs réponses et demandes suggère une fois de plus que les solutions doivent être aussi nuancées et multiformes que les problèmes qu'elles cherchent à résoudre.

Alors que les ODD sont par définition axés sur les résultats et, par conséquent, assez compatibles avec des mesures de soutien axées elles aussi sur les résultats, les PMPP reposent sur leurs partenaires (divers par définition) et exigent des mesures axées sur les acteurs qui prennent en considération l'organisation concernée et renforcent les capacités des parties prenantes, non pas individuellement mais dans le cadre d'un effort collectif. La diversité est ancrée dans la notion même de PMPP, ce qui peut expliquer pourquoi la reconnaissance et la confiance mutuelles sont si fréquemment citées par les acteurs du développement. Toutefois, ces conditions préalables à toute coopération fructueuse dépendent largement de la mesure dans laquelle l'environnement peut être favorable à ces mêmes acteurs. Comme l'ont mentionné plusieurs participants à l'enquête, l'assistance technique peut être utile, mais les causes profondes du rétrécissement de l'espace accordé à la société civile sont de nature politique et toute intervention pour y remédier exigerait l'adoption d'une approche fondée sur ces politiques.



Cela donne trois approches distinctes pour chacune de ces trois notions – ODD, PMPP et EF – qui, bien qu'elles soient généralement groupées, dépendent de dynamiques très différentes : alors que l'orientation des ODD, axée sur les résultats, peut donner une direction et un but communs, les aspects liés aux acteurs des partenariats multi-parties prenantes les rendent dépendants non seulement des capacités de leurs membres, mais également de la dynamique instaurée entre eux. Après tout, ils sont liés les uns aux autres par un ensemble d'affinités, d'intérêts, de valeurs et d'incitations et opèrent dans un contexte plus vaste qui ne peut être pleinement saisi qu'en l'analysant sous un angle politique.

Comme l'illustre le diagramme, chaque aspect couvert par l'enquête correspond globalement à un type d'approche opérationnelle. Aucune de ces approches n'est nouvelle pour l'UE étant donné qu'elles ont toutes les trois été adoptées précédemment, à des moments différents et dans différents pays ou régions. L'orientation axée sur les résultats est profondément ancrée dans la politique de développement de l'UE, qu'elle alimente depuis des décennies, contribuant ainsi à l'alignement international sur les principes d'efficacité de l'aide et du développement. De même, la plupart de ses activités de renforcement des capacités ont été axées sur les acteurs, bien qu'elles aient fortement ciblé les organes et institutions publics. Au cours de la dernière décennie, cette focalisation sur l'exécutif a progressivement été élargie pour inclure d'autres parties prenantes, faisant ainsi des approches fondées sur les politiques (analyse de l'économie politique, cartographie des parties prenantes, analyse des politiques, etc.) des éléments essentiels à la mise en œuvre de modalités d'aide comme le financement mixte et l'appui budgétaire. Par conséquent, la plupart des recommandations adressées à l'UE combinent deux ou trois approches :

#### Soutenir les ODD par le biais d'une approche axée sur les résultats

- « Introduire des indicateurs de performance au niveau national ; l'UE peut donner aux OSC la possibilité de suivre de près le processus de mise en œuvre des indicateurs de performance. » (Fondation albanaise pour le développement des capacités locales)
- « Créer des alliances pour le changement autour de processus de plaidoyer à thème unique. Les partenariats thématiques sont beaucoup plus efficaces que les partenariats généraux. » (Instituti i studimeve sociale dhe humane)

- « Examen régulier des progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés dans les feuilles de route nationales. » (Liga de Defensa del Medio Ambiente)
- “Posibilitándonos el desarrollo y monitoreo de agendas de implementación conjunta Posibilitándonos un marco de actuación con cobertura que asegure territorios con condiciones complejas en donde los Estados no puedan acceder, sea por falta de recursos o mismo por la existencia de conflictos Posibilitando un monitoreo más eficiente, que además puede aportar a un parámetro de cumplimientos reales de la agenda 2030.” (Red Jubileo Sur/Amériques)

#### Promouvoir les PMPP par le biais d'une approche reposant sur les acteurs

- « Quelques points importants sur lesquels il convient de concentrer les efforts : accroître le soutien aux institutions nationales de défense des droits de l'homme ET revoir les procédures (par exemple, critères d'éligibilité pour les organisations non enregistrées, garanties de confidentialité, transferts financiers, financements en cascade, etc.) en tenant compte des réalités auxquelles sont confrontées les OSC, les AL et les AAL sur le terrain. » (Réseau international Femmes pour un avenir commun - WECF)
- « La coopération au développement de l'UE pourrait s'avérer utile pour renforcer les PMPP en soutenant davantage les acteurs généralement éloignés des processus décisionnels et qui manquent de ressources. En particulier, un financement plus rapide, plus flexible et à plus long terme devrait être fourni aux ONG locales. Les exigences en matière de financement pourraient être mieux adaptées aux différentes structures des acteurs locaux du développement, tels que les organisations confessionnelles. » (Caritas Europe)
- En identifiant les acteurs (pour décrire l'état actuel et futur des indicateurs des ODD) et les compétences nécessaires pour combler les lacunes, le PMPP doit accepter qu'ils ne sont pas tous fondamentaux et essentiels et "céder la place" à ceux qui sont les mieux équipés. L'UE devrait utiliser des mécanismes comme le Fonds mondial pour identifier les acteurs nécessaires, ainsi qu'un niveau secondaire de PMPP consultatif. » (CivilSocietyTA)
- « Ce soutien pourrait créer des forums pour un véritable dialogue entre les OSC et le gouvernement. En outre, l'appui de l'UE à la société civile devrait se concentrer sur l'introduction d'un réel changement social sur le terrain par le biais de véritables OSC locales et non d'organisations de développement professionnel, qui modifient leurs objectifs en fonction des bailleurs de fonds internationaux. » (Fondation Kalevi Sorsa - membre du Réseau européen de fondations politiques, ou ENoP)
- « Élaborer des programmes de soutien spécifiques comme l'Initiative de développement pour le nord de l'Ouganda, qui encourage les partenariats et leur donne les moyens de renforcer la capacité des autorités locales à fournir des services, ainsi que le soutien apporté aux associations de gouvernements locaux. » (Association des gouvernements locaux d'Ouganda/Association des gouvernements locaux d'Afrique de l'Est)

- « *L'expérience, l'expertise technique et les moyens financiers sont les éléments les plus importants que l'UE peut mettre en avant pour renforcer les Partenariats Multi-Parties Prenantes.* » (Youth Led Algeria)

### Créer un environnement favorable par le biais d'une approche fondée sur les politiques

- « *L'UE devrait assurer une surveillance et faire pression contre les restrictions législatives qui rendraient le travail des OSC plus difficile. Nous recommandons également d'améliorer la cohérence des politiques au sein des institutions de l'UE ainsi qu'entre les institutions et les États membres. L'UE a besoin d'une politique commune forte en matière d'affaires étrangères et de développement international pour pouvoir faire pression sur les pays partenaires en ce qui concerne les droits humains et politiques, l'égalité des sexes et les droits du travail.* » (Coopératives Europe)
- « *La conditionnalité politique a été une méthode efficace pour gérer l'érosion du pouvoir en Moldavie (en tant que membre du Partenariat oriental). Nous estimons par conséquent qu'il s'agit d'un outil efficace.* » (Forum de la société civile du Partenariat oriental)
- « *Le cadre politique de la protection des droits de l'homme au Pakistan s'est amélioré depuis que le statut SPG+ est conditionné au respect des normes des principales institutions internationales de défense des droits de l'homme.* » (CGLU-ASPAC)
- « *Au niveau de l'UE, l'adoption du Pacte vert et la reconnaissance du fait que les Objectifs de développement durable et l'Agenda 2030 doivent être intégrés à l'ensemble des politiques et programmes de l'UE ont été de bonnes décisions. La politique de développement de l'UE pourrait contribuer à renforcer la société civile et sa marge de manœuvre en incluant dans l'élaboration des politiques le point de vue de toutes les acteurs, notamment les plus vulnérables.* » (Fairtrade)
- « *Les organisations de la société civile (OSC) des pays en développement et des pays donateurs sont des acteurs du développement à part entière, qui jouent un rôle crucial dans la réduction de la pauvreté et ayant la capacité d'atteindre, de représenter et de défendre les personnes vivant dans des situations vulnérables tout en leur donnant des moyens d'action, ainsi que de favoriser l'innovation sociale. Elles sont par conséquent des partenaires essentiels des acteurs publics et privés dans la réalisation de l'Agenda 2030. Dès lors, l'UE doit servir d'interlocuteur entre les organisations indépendantes et le gouvernement et offrir aux organisations travaillant dans les pays partenaires la possibilité de partager leurs connaissances et leur expérience afin d'instaurer un climat de confiance et de collaborer. Les forums de dialogue politique peuvent également accélérer le partage des connaissances et renforcer la confiance.* » (Coopératives Europe)
- « *Si le développement local est défini comme une priorité dans les documents politiques européens, il n'y a actuellement aucune garantie qu'un programme lui soit consacré après 2020. L'existence de programmes dédiés aux autorités locales et au développement local dépend actuellement de l'accord des gouvernements dans les pays partenaires, conformément à la proposition du Conseil et de la Commission. Si*

*ces gouvernements sont amenés à choisir un nombre limité de priorités sectorielles, il est peu probable qu'ils choisissent de soutenir les autorités locales car l'un des principaux problèmes du processus de décentralisation est le fait que le transfert de fonds correspond aux fonctions transférées aux AL. Grâce aux processus démocratiques, il semble que des capitales, des métropoles ou des villes secondaires soient prises en compte par des opposants politiques ou des rivaux des autorités nationales. Pour garantir le soutien de l'UE, il est essentiel de prévoir un budget spécifique pour les gouvernements locaux et régionaux dans le prochain cadre financier pluriannuel pour éviter les intérêts politiques nationaux et avoir plus de flexibilité dans les pays qui n'appartiennent plus à la catégorie des PMA, par exemple, ce qui signifie : 1) un programme thématique spécifique ; 2) un budget spécial dans les enveloppes géographiques régionales. » (PLATFORMA - CCRE)*

### Rôle des délégations de l'UE

Compte tenu de l'importance accordée par les participants au fait de travailler de manière constante et cohérente avec les délégations de l'Union européenne à l'échelle nationale, un certain nombre de suggestions spécifiques ont été émises :

- engagement plus actif aux côtés des partenaires au niveau national ;
- meilleure intégration des acteurs ;
- ouverture d'espaces de consultation ;
- renforcement du dialogue et amélioration des actions communes des OSC ;
- cartographie des OSC et des réseaux locaux et nationaux travaillant dans le domaine du développement durable et mettant en œuvre les ODD ;
- renforcement des capacités liées aux ODD, à leurs objectifs et à leurs indicateurs ;
- création de groupes de travail sur les priorités stratégiques et les besoins définis par les OSC, ainsi que sur les questions transversales (genre, environnement, changement climatique), dans une approche intégrée ;
- organisation de consultations largement médiatisées auprès d'OSC nationales et locales sur les programmes nationaux pour garantir la transparence des cadres de financement nationaux, des programmes et des actions ;
- élaboration de lignes directrices et de critères d'éligibilité et de sélection dans les appels à propositions ;
- mobilisation des gouvernements/négociation avec les gouvernements pour mettre en place les cadres permettant aux parties prenantes d'agir ;
- création de mesures incitatives ou identification des obstacles à l'action en faveur du développement durable.